



CHATENOIS-LES-FORGES

**PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 24 FEVRIER 2021**

Ouverture de la séance à 19H05

Présents : Marie-Josée BAILLIF, Florian BOUQUET, Pauline BREUX, Grégory CABETE, Gérard DONTENVILLE, Doris GIGANDET, Céline GROSJEAN, Denis GROSJEAN, Victor GUIDOLIN, Lionel LACHAIZE, Christophe LEDRAPIER, Marie-Nadine MAIRE, Christopher MELNYK, Bernard MUESSER, Laetitia PEROLLA, Amandine SCHMALTZ, Christine SIEDEL, Lionel VAUTHIER, Mélanie WELKLEN-HAOATAI.

Procurations : Emelyne DECREUSE donne procuration à Marie-Josée BAILLIF, Virginie ROUSSEY donne procuration à Bernard MUESSER.

Excusé : André DROIT.

Secrétaire : Amandine SCHMALTZ.

Comme l'autorise le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2121-18, le Maire propose aux membres du Conseil Municipal que la séance se déroule à huis clos en raison du contexte sanitaire.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, que la séance se déroulera à huis clos.

En préambule, Madame le Maire annonce le retrait du point de l'ordre du jour suivant:

- V. Demande de subvention FIPDR 2021 pour la vidéoprotection.

I. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 28 janvier 2021

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

II. Désignation du secrétaire de séance

Mme Amandine SCHMALTZ est désignée secrétaire de séance.

III. Autorisation d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget

Madame le Maire expose.

Préalablement au vote du budget primitif 2021, la commune peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2020.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2021 et de pouvoir faire face à des dépenses d'investissement, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales, autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2020, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

A savoir :

Affectation et montant des crédits pouvant être engagés et mandatés avant le vote du budget primitif 2021 :

CHAPITRE - libellé - nature	Crédits ouverts au BP 2020	Montant autorisé avant vote du BP 2021
20 (Immobilisations incorporelles)	2 000,00 €	500,00 €
204 (subventions d'équipement versées)	16 629,00 €	4 157,25 €
21 (immobilisations corporelles)	550 032,00 €	137 508,00 €
23 (immobilisations en cours)	412 435,00 €	103 108,75 €
Totaux	981 096,00 €	245 274,00 €

Le Conseil Municipal, l'exposé entendu, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement ainsi présentées avant le vote du Budget Primitif 2021,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document afférent à cette décision.

IV. Demande de subvention FIPDR 2021 pour la clôture de la gendarmerie

Madame le Maire expose.

Au regard des risques terroristes, les sites sensibles doivent être mieux sécuriser.

La gendarmerie de Châtenois-les-Forges est un site sensible.

La commune souhaite installer une clôture rigide répondant aux normes en vigueur afin de protéger biens et personnes.

Le chiffrage des travaux s'élève à 48 930,00 € HT soit 58 716,00 € TTC.

Afin de financer une partie de ces travaux, la commune sollicite l'Etat pour obtenir une subvention d'investissement dans le cadre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation au titre du programme K « Sécurisation des sites sensibles ».

Le plan de financement des travaux s'établit comme suit :

Description des travaux	DEPENSES	RECETTES	
	Montant HT	Montant HT	Taux
Fourniture et pose d'une clôture et de portails - Gendarmerie.	47 260,00 €	37 808,00 €	80 %
Fourniture et pose d'un visiophone.	1 670,00 €	1 336,00 €	80 %
Aides publiques			
FIPDR (Etat)		39 144,00 €	80 %
Autofinancement fonds propres Commune		9 786,00 €	20 %
TOTAL	48 930,00 €	48 930,00 €	100,00%

Le Conseil Municipal, l'exposé entendu, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **SOLLICITE** une aide financière au titre du FIPDR d'un montant de 39 144,00 €,
- **ADOpte** l'opération qui s'élève à 48 930,00 € HT soit 58 716,00 € TTC,
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel s'établissant comme ci-dessus,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce projet,
- **PREVOIT** une réalisation des travaux durant le 2^{ème} semestre 2021,
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2021.

V. Demande de subvention FIPDR 2021 pour la vidéoprotection

Un projet d'installer un système visant à surveiller les entrées de la mairie, l'allée piétonne du Colonel Beltrame et les abords du bâtiment périscolaire Louis Pasteur est à l'étude. Par manque d'éléments chiffrés, ce sujet sera présenté au prochain Conseil Municipal.

VI. Vente de la parcelle n° AB 140 impasse Laurent

Madame le Maire expose.

La commune est propriétaire de la parcelle cadastrée AB 140 d'une surface de 15 m² située 4 impasse Laurent.

Mme STEGER Thérèse, propriétaire de la parcelle AB 139, souhaite acquérir cette petite parcelle en vue de faciliter la vente ou la succession de sa propriété. En effet, la parcelle AB 140 est contiguë à la parcelle AB 139.

Le service des Domaines a estimé la valeur vénale du bien à 120 €.

Le Conseil Municipal, l'exposé entendu, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **AUTORISE** la vente de la parcelle AB 140 à Mme STEGER Thérèse au prix de 120 € hors frais d'enregistrement,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer les documents notariés afférents à cette vente.

XI. QUESTIONS DIVERSES

A. Projet de création et de suppression de poste

Madame le Maire expose.

La responsable du pôle accueil périscolaire de la maternelle de Châtenois-Les-Forges est actuellement titulaire à temps non complet sur un poste à 28/35^{ème}.

Suite à la décision du Conseil Municipal d'organiser en lieu et place des FRANCAS l'accueil de loisirs durant les petites et les grandes vacances, le temps de travail de certains agents du périscolaire a dû être révisé à la hausse.

Ainsi il convient pour les élus de statuer sur le principe d'une création de poste à temps complet 35/35^{ème} pour la responsable de l'accueil périscolaire de la maternelle intercommunale.

Avant de pouvoir procéder à la création de ce poste et de supprimer le poste à 28/35^{ème} le Comité Technique du Centre de Gestion 90 devra se prononcer sur notre demande le 24 juin 2021.

Après cette date, le Conseil Municipal sera en mesure de délibérer pour entériner la décision du Comité Technique et établira une déclaration de vacance de poste.

La modification du temps de travail de la responsable du pôle accueil périscolaire pourrait débuter le 1^{er} juillet 2021 si le Conseil Municipal se réunit entre le 24 et le 30 juin.

B. Point sur l'extinction de l'éclairage public nocturne

Madame le Maire expose.

Les administrés, selon les remarques reçues en mairie, approuvent majoritairement l'extinction de l'éclairage public de nuit.

Quelques personnes seulement sont insatisfaites de cette décision.

C. Seconde vaccination sur la commune

Pour rappel, un centre de vaccination mobile départemental avait été ouvert les 1^{er} et 2 février au gymnase pour la première injection du vaccin. La seconde injection aura lieu les 1^{er} et 2 mars prochains. Les Elus de Trévenans et de Châtenois-les-Forges assureront une permanence.

D. Bilan accueil de loisirs vacances de février

Monsieur BOUQUET expose.

EFFECTIFS ENFANTS : 17 enfants de Trévenans et 20 enfants de Châtenois-les-Forges.

1^{ère} semaine :

- Matinée : 16.2 enfants en moyenne
- Temps du repas : 12.6 enfants en moyenne
- Après-midi : 18.2 enfants en moyenne
- Le mercredi baisse des effectifs (5 le matin ; 3 au repas et 8 l'après-midi).

2^{ème} semaine :

- Matinée : 9.4 enfants en moyenne
- Temps du repas : 8.2 enfants en moyenne
- Après-midi : 10.4 enfants en moyenne
- Le mercredi baisse des effectifs (5 le matin ; 3 au repas et après-midi fermé ce qui fait une moyenne de 13 enfants sur 4 après-midi).

EQUIPE :

5 animateurs et 1 directrice/animatrice.
Soit un total de 224h55 pour l'équipe d'animation.

QUALITATIF :

Retour des parents et des enfants :

Le retour est positif : les parents et les enfants ont apprécié que ce soit l'équipe connue du périscolaire qui assure l'encadrement la session.

L'exposition des photos aux fenêtres a permis aux familles de voir le déroulé de la journée de leurs enfants.

Pour les sorties et les interventions, tous ont aimé les deux temps en compagnie d'Adeline à la médiathèque. Les moins de 6 ans ont eu l'intervention d'une bénévole le vendredi 19 pour une demi-heure d'histoires contées. Les sorties neige au château et aux étangs ont été pour tous un vrai bol d'air.

Pour clôturer la session, défilé dans les rues de la commune suivi d'un moment de partage intergénérationnel avec les résidents des « Maisons Ages et Vie » pour le goûter. Au menu : beignets de Carnaval !

Les enfants se sont amusés et les parents ont remercié l'équipe encadrante car leurs enfants ont pu faire des sorties malgré la fermeture de l'accès aux loisirs habituels.

Retour de l'équipe : positif.

DIFFICULTE RENCONTREE :

Etablir le planning des animateurs.

PISTES D'AMELIORATION :

Organiser la session plus tôt : planning animateurs, planning activités, inscriptions des enfants plus détaillées afin de savoir à quelle heure leurs enfants viendront le matin.

CONCLUSION :

Dans le contexte sanitaire actuel, avec les protocoles drastiques, cette première session de vacances s'est bien déroulée.

Merci aux équipes d'animation et technique qui ont tout fait pour que cette première session d'accueil de loisirs se déroule dans les meilleures conditions.

Fin de la séance à 19h40.

La secrétaire de séance
Amandine SCHMALTZ